

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quatorzième session**

Bangkok, 11-16 mai 2018

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions relatives à la gestion : rapport sur les activités  
d'évaluation de la Commission au cours de la période  
biennale 2016-2017****Rapport sur les activités d'évaluation de la Commission au  
cours de la période biennale 2016-2017****Note du secrétariat***Résumé*

L'objectif du rapport biennal sur les activités d'évaluation de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique est de rendre compte plus rigoureusement aux États membres et de contribuer à l'amélioration de l'Organisation en fournissant des informations factuelles sur les performances et les résultats des travaux de la Commission. Le présent rapport contient une synthèse des principales constatations et recommandations issues des évaluations effectuées au cours de la période biennale 2016-2017 et résume les mesures prises par le secrétariat pour donner suite à ces recommandations. Il donne également un aperçu des efforts déployés par le secrétariat pour renforcer encore la fonction d'évaluation.

La Commission est invitée à examiner le rapport et à recommander des mesures à prendre pour améliorer encore les résultats des activités de la Commission et renforcer sa fonction d'évaluation.

**I. Introduction**

1. Les activités d'évaluation menées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) obéissent aux règles et règlements de l'ONU, qui exigent que tous les programmes soient évalués régulièrement et périodiquement. Il s'agit également de donner suite à la résolution 66/15 de la Commission, dans laquelle celle-ci a prié la Secrétaire exécutive de veiller à ce que le travail programmatique du secrétariat, y compris l'activité des divisions, des bureaux sous-régionaux et des institutions régionales, soit évalué périodiquement. Les États membres chargent également le secrétariat, par le biais de résolutions, de procéder à des évaluations sur des thèmes ou des domaines d'activité bien précis à l'appui des processus décisionnels de la Commission. Sur la base de ces activités d'évaluation, le présent rapport biennal a été établi pour fournir à la Commission des informations factuelles sur ses performances et sur les résultats de ses travaux.

\* ESCAP/74/L.1/Rev.1.

2. Au cours de la période biennale 2016-2017, quatre évaluations de sous-programmes/évaluations thématiques et 12 évaluations de projets concernant les travaux de la Commission ont été réalisées (voir l'annexe pour plus de détails). L'évaluation d'un sous-programme a été réalisée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en 2016 et les autres évaluations de sous-programmes ont été commandées par le secrétariat conformément au plan d'évaluation de la CESAP établi pour chaque période biennale. En ce qui concerne les évaluations de projets, le secrétariat a engagé des évaluateurs externes pour procéder à des évaluations indépendantes des résultats et des performances des projets. Les rapports d'évaluation de la CESAP sont accessibles sur son site Web<sup>1</sup>.

## **II. Principales constatations et recommandations issues des évaluations des activités de la CESAP et mesures prises en conséquence par le secrétariat**

### **A. Évaluations de sous-programmes et évaluations thématiques**

3. Une évaluation du BSCI, achevée en 2016, avait porté essentiellement sur les activités statistiques des commissions régionales, notamment celles de la CESAP, susceptibles d'aider les États membres à produire et à utiliser des données statistiques pour apprécier le degré de mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international. Dans l'ensemble, le BSCI a constaté que les commissions régionales avaient facilité le dialogue, la prise de décisions et la formation d'un consensus sur l'application des normes et règles statistiques mondiales et régionales relatives auxdits objectifs de développement. La Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, organisées par la CESAP en 2012 et 2014 respectivement, ont été considérées comme des réunions régionales importantes pour faire progresser les travaux statistiques dans la région.

4. En ce qui concerne l'appui aux États membres en matière de statistique, le BSCI a fait ressortir dans son évaluation six caractéristiques essentielles des commissions régionales qui constituent une valeur ajoutée s'agissant de leurs travaux dans le domaine de la statistique : a) leur crédibilité et leur neutralité, en particulier en ce qui concerne l'offre d'une plateforme régionale de dialogue ; b) leur pouvoir de rassemblement et leur capacité à faciliter un consensus régional ; c) leurs compétences techniques en matière de statistique ; d) leur appui à l'élaboration de normes et recommandations statistiques ; e) leur rôle de fournisseurs de services de renforcement des capacités dans divers domaines statistiques ; et f) leur proximité avec les États membres. Le BSCI a indiqué dans son évaluation qu'il fallait pleinement tirer parti de ces attributs pour aider les pays membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

5. L'évaluation a par ailleurs montré que les commissions régionales avaient largement répondu aux besoins d'appui statistique des États membres en amont de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais qu'elles n'avaient pas les capacités nécessaires pour répondre à l'augmentation anticipée de la demande d'appui en matière de statistique à mesure que les objectifs du développement durable étaient mis en œuvre. Pour remédier à ces difficultés, le BSCI a formulé les cinq grandes recommandations suivantes à l'intention des commissions régionales :

<sup>1</sup> [www.unescap.org/partners/monitoring-and-evaluation/evaluation/reports](http://www.unescap.org/partners/monitoring-and-evaluation/evaluation/reports).

- a) Contribuer davantage à la diffusion et à l'utilisation des statistiques ;
- b) Renforcer leurs capacités pour qu'elles soient plus à même d'approfondir certains secteurs importants de la statistique qui sont peu développés ;
- c) Resserrer la collaboration entre les commissions régionales ;
- d) Renforcer davantage la collaboration au sein même des commissions ;
- e) Soutenir l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans nationaux en matière de statistique.

6. À la suite des recommandations résultant de l'évaluation, en décembre 2016, le Comité de statistique de la Commission a approuvé la vision et le cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique visant à faire progresser les statistiques officielles à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui définissent une stratégie de nature à renforcer les capacités nationales des États membres en matière de diffusion et d'utilisation des statistiques dans le cadre du Programme 2030. Le secrétariat a également renforcé sa capacité d'appui aux statistiques de base, en particulier en ce qui concerne l'environnement, l'égalité des sexes et les nouveaux domaines statistiques, en recrutant un conseiller régional pour les statistiques environnementales et un statisticien spécialisé dans l'analyse des données, les objectifs de développement durable, les catastrophes et les mégadonnées. De plus, en 2016, le secrétariat a mis au point un outil d'analyse pour les systèmes statistiques nationaux qui incorpore des critères statistiques (qui ciblent en particulier les statistiques économiques) en lien avec les objectifs de développement durable.

7. Une évaluation du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale a été réalisée en 2017 suite à une décision prise par le Conseil d'administration du Programme spécial à sa onzième session, tenue à Ganja (Azerbaïdjan) en novembre 2016. Cette évaluation a été menée de septembre à décembre 2017 et ses principales conclusions et recommandations ont été présentées au Conseil d'administration à sa douzième session, tenue à Douchanbé en décembre 2017.

8. L'évaluation a permis de constater que les États membres étaient favorables à une plateforme neutre des Nations Unies à l'appui de la coopération économique régionale, mais estimaient que le Programme spécial ne parvenait pas à tirer pleinement parti de la valeur ajoutée qu'il pourrait avoir en tant que plateforme de dialogue politique et de coordination. Il a été noté que les pays membres du Programme spécial n'étaient guère disposés à s'impliquer davantage dans ses travaux, comme en témoigne la faible participation aux réunions, le manque de volonté de présider les sessions annuelles du Conseil d'administration et la faible participation à la collecte de fonds pour les projets et à l'établissement de l'ordre du jour des réunions. Il convenait de susciter un regain d'intérêt des pays afin qu'ils s'impliquent davantage, c'est pourquoi il fallait s'interroger sur la raison d'être du Programme spécial en tant qu'entité et examiner comment cette plateforme pourrait être exploitée au profit des intérêts nationaux et régionaux des pays.

9. Il est ressorti de l'évaluation que l'efficacité du Programme spécial avait pâti de problèmes politiques et opérationnels, tenant notamment aux ressources financières limitées, à un manque de coopération entre les pays et à l'émergence de plateformes régionales de coopération mieux financées et davantage institutionnalisées. Étant donné que le Programme spécial ne serait pas en

mesure de concurrencer d'autres programmes plus à même de mettre en œuvre des projets, la recommandation avancée dans l'évaluation était de mettre moins l'accent sur la collecte de fonds pour les projets et davantage sur les moyens de faciliter le dialogue régional et la coordination des politiques, ce qui exigerait davantage d'engagement et de volonté politiques. Sur le plan de l'efficacité, les efforts déployés par les commissions régionales d'appui (à savoir, la CESAP et la Commission économique pour l'Europe – CEE) pour mobiliser des fonds en prévision des activités du Programme spécial ont été reconnus, mais on a constaté que les contributions des pays participants étaient limitées. En outre, on a assisté à une érosion du système consistant à confier à des coordonnateurs nationaux de haut niveau le soin d'assurer un suivi systématique des décisions entre les réunions. Il a été noté que l'un des plus grands problèmes nuisant au suivi des décisions et des processus du Programme spécial était le taux élevé de rotation du personnel dans les ministères nationaux et la déperdition de la mémoire institutionnelle.

10. Sur la base des résultats préliminaires de l'évaluation, quatre options ont été présentées au Conseil d'administration : a) maintenir le statu quo ; b) réformer le Programme spécial afin qu'il soit davantage dirigé et piloté par les pays, pour appuyer les processus d'intégration et de coopération en cours dans la région ; c) institutionnaliser le Programme spécial et le transformer en une organisation intergouvernementale dirigée par ses membres et financée par eux, ces derniers décidant du rôle que l'ONU devrait jouer ; et d) cesser progressivement les activités du Programme spécial en incorporant ses fonctions opérationnelles et ses activités de développement des capacités techniques dans les programmes existants de la CESAP et de la CEE. Le Conseil d'administration a décidé que le rapport d'évaluation final serait soumis à un groupe d'experts, qui se réunirait en mai ou juin 2018 pour préparer le vingtième anniversaire du Programme spécial. Le Conseil d'administration a également décidé d'examiner à sa treizième session la manière dont les recommandations contenues dans l'évaluation seraient mises en œuvre en vue de faire du Programme spécial un mécanisme de coopération à part entière pour la mise en œuvre du Programme 2030.

11. Conformément au plan d'évaluation de la CESAP, une évaluation a été réalisée en 2016 sur les activités menées au titre du sous-programme 1 (politique macroéconomique et développement inclusif), qui relève de la responsabilité de la Division de la politique macroéconomique et du financement du développement. L'évaluation a été menée dans le contexte de l'évolution récente des programmes mondiaux de développement ainsi que des changements organisationnels importants intervenus au sein de la CESAP. L'objectif était de fournir à la Division, ainsi qu'à la direction de la CESAP en général, des recommandations sur la manière dont elle pourrait améliorer ses résultats en matière de gestion et créer une valeur ajoutée pour ses États membres.

12. L'évaluation a permis de conclure que, même si la Division travaillait conformément aux exigences du budget-programme et du cadre stratégique de la CESAP, elle n'exploitait pas pleinement son potentiel, ce qui se ressentait dans ses résultats. Le personnel de la Division était qualifié, motivé et soucieux d'améliorer la situation, et la clef pour mieux tirer parti du potentiel de la Division était d'améliorer ses processus de gestion et de renforcer son environnement organisationnel favorable. L'organisation et la gestion de la répartition du travail et de la charge de travail au sein de la Division laissaient à désirer, d'où le fait que, malgré le fort engagement de son personnel et sa grande conscience professionnelle, les processus de travail étaient peu efficaces, notamment sur le plan de la communication et de la coordination entre le personnel et les sections, ainsi qu'au sein de la Division.

13. Dans le cadre de l'évaluation, cinq principales recommandations ont été présentées au secrétariat : a) une fonction de gestion devrait être introduite au niveau du bureau du Directeur de la Division, assortie des responsabilités, pouvoirs et obligations de rendre des comptes au titre de la gestion globale du sous-programme et de la gestion des relations avec la direction exécutive de la CESAP et la direction des autres divisions de la CESAP ; b) la Division devrait élaborer et mettre en œuvre un processus de gestion stratégique complet et systématique comprenant, sans toutefois s'y limiter, un cadre stratégique qui définisse clairement la vision, la mission et les propositions importantes de la Division ; c) les sections de la Division devraient élaborer et mettre en œuvre des plans opérationnels annuels visant, entre autres, à recenser les ressources humaines et financières nécessaires aux activités de la Division et à les affecter en conséquence, conformément à ses priorités stratégiques ; d) la Division devrait élaborer et utiliser un cadre de suivi et d'établissement de rapports axé sur les résultats, prévoyant, sans toutefois s'y limiter, des mesures d'économie, d'efficacité, de qualité et d'efficacité ; et e) la Division devrait instituer des évaluations périodiques visant à déterminer la valeur de ses activités pour les pays membres de la CESAP. À l'issue de l'évaluation, le secrétariat a élaboré un plan d'action pour donner suite aux recommandations.

14. En application de la résolution 68/4 de la Commission, le secrétariat a commandé une évaluation du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), dans le but d'évaluer sa pertinence, son efficacité et sa viabilité. Cette évaluation a permis de conclure que le Programme d'action régional avait joué un rôle dans la création de meilleures perspectives commerciales grâce à l'amélioration de la connectivité de transport, tant en termes d'amélioration et d'interconnexion des infrastructures physiques de transport, qu'en termes de réduction des obstacles réglementaires au transport international et de diminution des coûts et retards associés au transport transfrontalier des marchandises. Certains éléments clés du Programme d'action régional avaient été intégrés dans les politiques nationales des pays membres, en particulier dans les domaines d'action établis depuis longtemps, comme ceux afférents au réseau de la Route d'Asie, au réseau du Chemin de fer transasiatique et à la facilitation du transport transfrontalier. Il a été noté que le Programme d'action régional dépendait de sources de financement extrabudgétaires pour chacun de ses projets, ce qui pourrait éventuellement nuire à son efficacité.

15. L'évaluation a débouché sur des mesures recommandées pour améliorer la capacité du Programme d'action régional à promouvoir les objectifs de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, notamment : a) réduire le nombre de domaines thématiques ; b) mettre davantage l'accent sur l'intégration intermodale des réseaux de transport ; c) évaluer dans quelle mesure le Forum des ministres asiatiques des transports a contribué à la mise en œuvre du Programme d'action régional ; d) accroître l'impact des réunions d'experts, des groupes de travail et des séminaires régionaux ; e) redoubler d'efforts pour élaborer ou identifier des outils pratiques que les pays membres pourraient utiliser pour faciliter la mise en œuvre de politiques alignées sur les objectifs du Programme d'action régional ; et f) intensifier, dans les pays, les activités destinées à fournir un appui pratique à la mise en œuvre des accords intergouvernementaux.

16. Sur la base des conclusions et recommandations de l'évaluation, le secrétariat a facilité l'élaboration du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021). Ce Programme d'action régional a ensuite été adopté lors de la troisième session de la Conférence ministérielle sur les transports, tenue en décembre 2016, et approuvé par la Commission à sa soixante-treizième session, en mai 2017.

## **B. Évaluations des projets de développement des capacités**

17. Au cours de la période biennale 2016-2017, la CESAP a mené des évaluations concernant neuf projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement et deux projets financés par des contributions extrabudgétaires (voir l'annexe pour plus de détails). De plus, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a commandé en 2017 une évaluation externe du projet mis en œuvre par la CESAP intitulé « Programme de développement économique et social intégré en milieu rural destiné à améliorer les moyens de subsistance dans la zone aride du Myanmar ».

18. Le Compte pour le développement est un programme de renforcement des capacités institué par le Secrétariat des Nations Unies dont l'objet est de renforcer les capacités des pays en développement dans des domaines prioritaires. Les projets concernés ont été mis en œuvre par les divisions ou bureaux de la CESAP concernés, en étroite collaboration avec divers partenaires, dont le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, et d'autres commissions régionales. Ces examens ont débouché sur des évaluations systématiques des résultats et conclusions des projets et ont permis d'en tirer des enseignements utiles pour formuler des recommandations dans l'optique de projets et d'actions de suivi visant à améliorer la mise en œuvre future desdits projets.

19. Les principaux résultats des projets de développement des capacités de la CESAP mis en évidence lors des évaluations sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

20. Dans le cadre du projet de la CESAP « Renforcement des capacités et facilitation de la participation du secteur privé pour le développement infrastructurel à l'intention des pays les moins avancés de la région de l'Asie et du Pacifique » mis en œuvre de 2014 à 2016, les Gouvernements du Bhoutan, du Cambodge, du Myanmar et de la République démocratique populaire lao ont bénéficié d'un appui pour associer le secteur privé au développement des infrastructures, dans le cadre de partenariats public-privé. Sur la base des observations faites, l'évaluation a confirmé qu'au Bhoutan, le projet avait largement contribué à faire aboutir la politique en matière de partenariats public-privé, approuvée par le Cabinet le 1<sup>er</sup> mars 2016, et à renforcer les capacités des responsables gouvernementaux à négocier des accords de partenariat avec le secteur privé. Au Cambodge, dans le cadre du projet, un appui a été fourni au Gouvernement pour l'élaboration d'un manuel des achats pour les partenariats public-privé à l'intention des agents du service des partenariats public-privé, qui serait bientôt créé. Les responsables gouvernementaux ont estimé que ce manuel avait été très utile pour élaborer des directives sur la sélection des projets de partenariats public-privé. Toujours dans le cadre du projet susmentionné, en République démocratique populaire lao, une formation sur les partenariats public-privé a été dispensée aux responsables gouvernementaux, qui ont confirmé qu'elle leur avait permis de plaider en faveur de l'inclusion de ces partenariats dans la révision de la loi sur la promotion de l'investissement et, par la suite, d'élaborer un projet de décret sur les partenariats

public-privé. Enfin, au Myanmar, un appui a été fourni aux fins de l'élaboration d'un document d'orientation sur les partenariats public-privé, comprenant une feuille de route pour le développement de ces partenariats dans le pays.

21. Dans le cadre du projet de la CESAP « Approfondir les connaissances et renforcer les capacités en matière de gestion des risques de catastrophe pour assurer un avenir viable à la région de l'Asie et du Pacifique », un appui a été fourni aux pays touchés par des catastrophes majeures, comme le tremblement de terre au Népal en 2015 et le phénomène El Niño de 2015-2016, sous la forme de manuels, de conseils, d'ateliers et de dialogues, ainsi que d'une consultation portant spécifiquement sur les manifestations d'El Niño dans la région. Au cours de la saison 2015-2016 d'El Niño, la CESAP et ses partenaires ont mis au point une méthode d'évaluation intitulée « Évaluation des risques associés à El Niño au moyen d'un processus par étapes », qui a été adaptée par les principales parties concernées dans 14 pays touchés par ce phénomène. Un projet pilote du Centre de gestion des catastrophes de l'Association sud-asiatique de coopération régionale a permis de tester le manuel d'évaluation rapide pour un relèvement propre à assurer la résilience au lendemain du tremblement de terre qui a frappé Gorkha (Népal) en 2015, et ce manuel a été adapté spécialement aux besoins de la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Ce projet a permis à la CESAP de respecter rapidement ses engagements au titre du Plan d'action stratégique conjoint ASEAN-Nations Unies pour la gestion des catastrophes (2016-2020). Pour les pays particulièrement vulnérables, à savoir le Cambodge, le Myanmar et Sri Lanka, la CESAP a mis en place des forums spécialement consacrés à la mousson. Il s'agit de forums nationaux sur les perspectives climatiques dont l'objectif est de communiquer des informations exploitables sur les risques de catastrophe en étudiant les perspectives climatiques à échelle réduite, les prévisions saisonnières et en assurant un suivi des sécheresses saisonnières à l'aide de satellites d'observation de la terre.

22. Dans le cadre du projet de la CESAP « Programme de développement économique et social intégré en milieu rural destiné à améliorer les moyens de subsistance dans la zone aride du Myanmar », mis en œuvre par le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable entre 2015 et 2016, des approches participatives de prise de décision visant à soutenir le développement rural ont été appliquées avec succès, à savoir : évaluation participative en milieu rural et innovation portée par les agriculteurs, le tout dans le cadre d'ateliers de renforcement des capacités, d'études de cas et de publication de notes d'orientation. Les parties prenantes au projet ont confirmé que celui-ci avait contribué à intégrer l'approche participative de l'évaluation rurale dans les services étatiques de vulgarisation et avait débouché sur une interaction et une participation accrues des communautés rurales dans la conception et la mise en œuvre des projets de développement rural. Ce projet a également permis de favoriser un dialogue multipartite sur les politiques de développement au Myanmar, dans lequel sont intervenus des représentants d'organisations non gouvernementales et des responsables gouvernementaux à tous les niveaux. À la suite des recommandations issues de ce dialogue, le Ministère de l'agriculture a décidé de mettre en place un centre d'appel agricole pour faciliter la prestation de services de vulgarisation aux agriculteurs.

23. Dans le cadre du projet de la CESAP « Renforcement de la connectivité régionale : augmentation de la capacité des pays en développement asiatiques à promouvoir leur commerce intrarégional par la mise en œuvre de systèmes sans papier de facilitation des échanges et des transports », mis en œuvre entre 2012 et 2015, et du projet antérieur mené dans le cadre du Compte pour le développement, 19 pays de la région ont bénéficié d'un accompagnement pour l'élaboration de mesures de facilitation du commerce sans papier et d'un

renforcement des capacités en matière de participation à des négociations intergouvernementales. Par exemple, l'assistance technique fournie par la CESAP aux Maldives a accéléré la mise en œuvre de son initiative nationale de guichet unique et facilité l'élaboration de lois sur les transactions électroniques, en coopération avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. La CESAP a également amélioré le partage des connaissances au niveau régional, le renforcement des capacités, et l'élaboration d'outils et de directives pour la mise en œuvre de systèmes de commerce électronique et la facilitation du commerce, par l'intermédiaire du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier et le transport en Asie et dans le Pacifique. Ce Réseau compte actuellement plus de 400 experts issus du secteur public, du secteur privé et des milieux universitaires de la région. Un résultat concret des initiatives de renforcement des capacités de la CESAP dans ce domaine est l'adoption de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique par les membres de la CESAP le 19 mai 2016 – soit cinq mois après l'achèvement du projet – qui permettra d'assurer la continuité des résultats obtenus. Lorsque l'Accord-cadre entrera en vigueur, le renforcement des capacités dans le domaine du commerce sans papier fera partie intégrante de sa mise en œuvre, ce qui permettra de généraliser l'application des guides et outils de facilitation du commerce élaborés dans le cadre des projets.

24. Le projet de la CESAP « Renforcer la capacité des pays insulaires du Pacifique à gérer les effets du changement climatique sur les migrations », mis en œuvre entre 2013 et 2016 par le Bureau sous-régional de la CESAP pour le Pacifique (établi à Suva), a permis de contribuer à l'élaboration de politiques sur les changements climatiques et les migrations de main-d'œuvre dans certains pays cibles. Aux Tuvalu, le projet a contribué au bilan à mi-parcours de la politique nationale en matière de changements climatiques et, à Nauru, il a facilité l'élaboration de la politique nationale en matière d'emploi et celle d'un rapport analytique sur le marché du travail. Au niveau régional, dans le cadre du projet, des études analytiques ont été menées sur les changements climatiques et la migration, la législation et les dispositifs institutionnels pour la migration de main-d'œuvre dans les îles du Pacifique, lesquelles ont permis d'obtenir des informations de base et de comprendre les grands enjeux et priorités des pays du Pacifique.

25. Si les projets de renforcement des capacités de la CESAP ont donné des résultats remarquables aux niveaux régional et national, les évaluations ont également permis de recenser plusieurs domaines nécessitant des améliorations dans la conception et la mise en œuvre des projets, ainsi que de formuler des recommandations précises en vue d'accroître encore leur impact. Conformément au document *ESCAP monitoring and evaluation : policy and guidelines*<sup>2</sup>, le secrétariat veille à ce que les recommandations issues des évaluations servent à promouvoir la responsabilisation et favorisent l'amélioration de l'Organisation. En formulant une réponse de la direction et un plan d'action de suivi, le secrétariat s'efforce de mettre en œuvre les mesures voulues pour donner suite à toutes les recommandations de l'évaluation. Ce mécanisme permet au secrétariat de prendre certaines mesures indispensables pour continuer d'améliorer l'efficacité et les résultats des travaux de la Commission, notamment en diffusant les produits de savoir ou en fournissant certains produits de premier plan au-delà du cadre fixé par le calendrier et le budget des projets, en entreprenant des activités de suivi ou des projets dans les domaines recensés par les évaluations et en actualisant les politiques et directives internes concernant la conception et l'exécution des projets et programmes.

---

<sup>2</sup> [www.unescap.org/partners/monitoring-and-evaluation/evaluation](http://www.unescap.org/partners/monitoring-and-evaluation/evaluation).



26. Certaines mesures de suivi prises par le secrétariat au cours de la période considérée pour donner suite aux recommandations issues de l'évaluation sont décrites dans les paragraphes suivants.

27. Désireux d'améliorer la conception et l'exécution des projets de la CESAP, le secrétariat a organisé en février 2017 une série d'ateliers de gestion axée sur les résultats mettant l'accent sur les projets de renforcement des capacités. Ces ateliers ont permis de renforcer les capacités du personnel et de la direction du secrétariat en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets sur la base des principes et des approches de gestion axée sur les résultats. Ils ont également contribué à renforcer la conception de la durabilité des projets et l'intégration des principes d'égalité des sexes, deux domaines qui, selon de nombreuses évaluations de projets, méritaient d'être améliorés. En décembre 2017, le secrétariat a lancé une nouvelle formation de perfectionnement à l'élaboration de propositions de projet, axée sur la rédaction de notes conceptuelles et de documents relatifs aux projets de la CESAP. Cette formation a amélioré les compétences nécessaires pour s'interroger sur les modifications à apporter aux propositions de projet et les traduire en un argumentaire clair et concis.

28. Afin de promouvoir la viabilité des activités de renforcement des capacités de la CESAP en matière de systèmes de facilitation du commerce sans papier et du transport, le secrétariat a promu l'intégration de ses supports de formation dans les programmes d'enseignement de plusieurs établissements nationaux de formation de la région, notamment l'Université chinoise de commerce international et d'économie, l'Association des transitaires internationaux du Myanmar, l'Institut du Mékong et l'Institut de formation et de recherche commerciales du Cambodge.

29. Pour élargir la portée de ses produits de savoir et de ses programmes de renforcement des capacités, la CESAP a privilégié de plus en plus les plateformes modernes de formation en ligne pour faciliter la mise en commun des connaissances et la fourniture de programmes de renforcement des capacités. Par exemple, la CESAP et le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier et le transport en Asie et dans le Pacifique ont mis au point une série de cours en ligne sur l'analyse des processus commerciaux aux fins de la facilitation du commerce<sup>3</sup>. Cette série est considérée comme la première étape nécessaire pour simplifier les procédures commerciales. Elle comporte sept modules et présente une approche étape par étape de l'analyse des processus opérationnels. Elle s'adresse aux fonctionnaires et autres acteurs chargés de la facilitation du commerce. Dans le cadre du partenariat Asie-Pacifique entre la CESAP, la Banque asiatique de développement (BAsD) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), plusieurs plateformes électroniques ont été mises au point, dont le Partenariat Asie-Pacifique pour la réalisation des objectifs de développement durable<sup>4</sup> et la plateforme de connaissances sur les objectifs de développement durable en milieu urbain<sup>5</sup>. Le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement offre des formations en ligne sur son Campus virtuel dans plusieurs domaines liés aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, y compris des formations sur les technologies de l'information et de la communication et la gestion des risques de catastrophe.

<sup>3</sup> [www.unescap.org/our-work/trade-investment-innovation/trade-facilitation/bpa-course](http://www.unescap.org/our-work/trade-investment-innovation/trade-facilitation/bpa-course).

<sup>4</sup> <http://data.unescap.org/sdg/>.

<sup>5</sup> [www.urbansdgplatform.org](http://www.urbansdgplatform.org).

30. Pour disposer de données factuelles au service de la conception et de l'élaboration des projets, le secrétariat a puisé davantage dans les résultats des évaluations pour élaborer de nouveaux projets de renforcement des capacités. Parmi les exemples de nouveaux projets et initiatives fondés sur le bilan des évaluations, on peut citer la nouvelle phase du partenariat régional sur les objectifs du développement durable conclu entre la CESAP, la BAsD et le PNUD, plusieurs projets du Compte pour le développement (onzième tranche) et une initiative de suivi du projet financé par l'Union européenne sur la gestion des effets des changements climatiques sur les migrations dans les pays du Pacifique. Le secrétariat s'assure de la prise en compte des résultats des évaluations en élaborant une réponse de la direction et un plan d'action de suivi pour donner suite aux recommandations de l'évaluation.

31. Pour promouvoir une approche multidisciplinaire et une collaboration entre les divisions dans la conception et l'exécution des projets de renforcement des capacités de la CESAP, le secrétariat facilite et appuie les processus de planification et d'examen conjoints menés à intervalles réguliers. À ce titre, il appuie les réunions annuelles conjointes de planification et d'examen intéressant toutes les divisions, bureaux sous-régionaux et institutions régionales, ainsi que les réunions de consultation bilatérales tenues régulièrement entre les divisions, les bureaux sous-régionaux et les institutions régionales, selon les besoins, aux fins de la prise de décisions communes sur la planification, l'examen et la mise en œuvre. En outre, trois plateformes ont permis d'assurer une bonne coordination au sein du secrétariat : réunions hebdomadaires de l'équipe de direction, réunions d'information hebdomadaires et réunions de consultation semestrielles organisées par la Division de la stratégie et de la gestion des programmes.

### III. Renforcement de l'évaluation à la Commission

32. L'amélioration continue de la qualité des évaluations est un des objectifs principaux de la fonction d'évaluation à la CESAP. En juin 2017, la Secrétaire exécutive a publié une version actualisée des directives *ESCAP monitoring and evaluation : policy and guidelines* afin d'approfondir les activités de suivi et d'évaluation à la CESAP<sup>2</sup>. Cette nouvelle version des directives vise à garantir que l'évaluation livre des éléments factuels au sujet des résultats des travaux de la CESAP et que les projets de développement des capacités fassent l'objet d'une évaluation indépendante et crédible, conformément aux normes et règles des Nations Unies. Les directives prescrivent également que toutes les activités d'évaluation doivent être gérées par un groupe de référence en matière d'évaluation chargé d'assurer des fonctions de supervision et d'appui, et que les consultants en évaluation choisis pour effectuer les évaluations de la CESAP doivent être professionnels, qualifiés et indépendants. En outre, l'harmonisation des critères d'évaluation de la CESAP avec la version actualisée des normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation applicables aux évaluations garantit la cohérence et l'uniformité des pratiques d'évaluation entre les autres entités des Nations Unies.

33. Pour continuer de sensibiliser le personnel de la CESAP à la fonction d'évaluation et renforcer ses capacités dans ce domaine, la question est régulièrement abordée dans le cadre de réunions d'information internes sur les questions programmatiques. La CESAP a coorganisé l'atelier régional annuel sur l'évaluation dans le contexte des Nations Unies, qui a été organisé par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation du développement pour l'Asie et le Pacifique, auquel la CESAP participe très activement. Cet atelier régional vise à renforcer les capacités du personnel des Nations Unies en matière de conception et de gestion des évaluations et à améliorer la qualité et l'efficacité de l'évaluation dans le système des Nations Unies. Il s'adresse aux spécialistes du

suivi et de l'évaluation travaillant pour les entités des Nations Unies dans la région.

34. À la CESAP, la fonction d'évaluation bénéficie d'un large réseau de professionnels de l'évaluation, dans la région et dans le monde entier. Le Groupe de l'évaluation de la CESAP participe au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation du développement pour l'Asie et le Pacifique et représente le secrétariat auprès du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, qui organise tous les ans des ateliers de partage des connaissances, constitue des groupes spéciaux chargés de mener à bien certains projets d'évaluation et organise des réunions de coordination. La CESAP a facilité la mise en place d'un réseau de suivi et d'évaluation qui met en relation les responsables du suivi et des évaluations des cinq commissions régionales. Ce réseau a pour but de partager les ressources et les données d'expérience en matière de suivi et d'évaluation et d'incorporer les normes et principes élaborés par le Département de la gestion du Secrétariat de l'ONU, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Bureau des services de contrôle interne.

#### **IV. Mécanismes de coordination avec les organisations régionales et sous-régionales**

35. Dans sa résolution 67/14, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'apprécier la manière dont le secrétariat exerce son mandat et coordonne ses activités avec les organisations régionales et sous-régionales qui opèrent en Asie et dans le Pacifique ; de décrire le fonctionnement, le processus de décision et les résultats du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, notamment la manière dont le secrétariat exploite les synergies et autres sources de gains d'efficacité, qui pourrait servir de modèle pour la coordination ; et de présenter les résultats à la Commission dans le cadre des rapports biennaux sur les activités d'évaluation du secrétariat. On trouvera une synthèse de ces résultats pour la période biennale 2016-2017 dans le document publié sous la cote ESCAP/74/38.

#### **V. Conclusion**

36. Comme le montre le présent rapport, les évaluations entreprises au cours de la période biennale 2016-2017 ont continué à fournir des informations fondées sur des données probantes concernant les résultats et les performances des activités de la CESAP afin d'en rendre compte plus rigoureusement à ses États membres. Ces informations ont également facilité le renforcement des performances et orienté les changements structurels intervenus à la CESAP. La principale mesure de suivi prise sur la base des recommandations issues des évaluations s'inscrit dans une volonté de renforcer l'orientation sur les résultats des activités de renforcement des capacités de la CESAP, notamment au niveau national, de promouvoir la durabilité et l'intégration des principes d'égalité des sexes et d'instaurer des partenariats stratégiques avec les organisations nationales et régionales œuvrant en faveur du développement.

37. La Commission est invitée à examiner le rapport et à recommander des mesures à prendre pour améliorer davantage les performances et les résultats issus des travaux de la Commission et renforcer sa fonction d'évaluation.

## Annexe

## Évaluations réalisées au cours de la période biennale 2016-2017

	<i>Titre</i>	<i>Année</i>
<b>Sous-programmes et évaluations thématiques</b>		
1	Activités statistiques des commissions régionales (évaluation mise en œuvre par le BSCI)	2017
2	Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	2017
3	Sous-programme de la CESAP « politique macroéconomique et développement inclusif »	2016
4	Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016)	2016
<b>Évaluation de projets</b>		
1	Projet du Compte pour le développement (neuvième tranche) : Renforcer les capacités des gouvernements des pays de la région de la CESAP, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale pour répondre aux besoins des jeunes en formulant des politiques de développement inclusif et durable	2017
2	Projet du Compte pour le développement (neuvième tranche) : Stratégies de financement du développement inclusif, équitable et durable en Asie et dans le Pacifique	2017
3	Projet du Compte pour le développement (neuvième tranche) : Approfondir les connaissances et renforcer les capacités en matière de gestion des risques de catastrophe pour assurer un avenir viable à la région de l'Asie et du Pacifique	2017
4	Projet du Compte pour le développement (neuvième tranche) : Renforcer la capacité des petits États insulaires en développement de la région de l'Asie et du Pacifique d'évaluer le patrimoine environnemental et le coût économique des inégalités entre les sexes	2017
5	Projet financé par l'Union européenne : Renforcer la capacité des pays insulaires du Pacifique à gérer les effets du changement climatique sur les migrations	2017
6	Projet : Programme de développement économique et social intégré en milieu rural destiné à améliorer les moyens de subsistance dans la zone aride du Myanmar (mis en œuvre par l'UNOPS)	2017
7	Projet du Compte pour le développement (huitième tranche) : Coopération interrégionale pour renforcer les capacités nationales à mesurer les progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	2016
8	Projet du Compte pour le développement (huitième tranche) : Renforcement des capacités et facilitation de la participation du secteur privé pour le développement infrastructurel à l'intention des pays les moins avancés de la région de l'Asie et du Pacifique	2016
9	Projet du Compte pour le développement (huitième tranche) : Renforcement, dans les pays qui ont des besoins particuliers, des capacités de concevoir et d'appliquer des politiques de développement économique et social propres à accélérer le progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	2016
10	Projet du Compte pour le développement (huitième tranche) : Renforcement des capacités en matière de technologies de l'information et des communications pour la réduction des risques de catastrophe et le développement : combler les lacunes en matière d'information, de savoirs et de politiques en Asie	2016
11	Projet du Compte pour le développement (huitième tranche) : Renforcement de la connectivité régionale : augmentation de la capacité des pays en développement asiatiques à promouvoir leur commerce intrarégional par la mise en œuvre de systèmes sans papier de facilitation des échanges et des transports	2016
12	Projet CESAP/BAsD/PNUD : Appui à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique, phase III	2016